

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FOUSSIGNAC
Du 17 septembre 2026 à 19h00

L'an 2026 et le 17 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 09 septembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur JANOT Alain, Maire

Etaient présents : M. JANOT Alain, Maire, Mmes : ALLONCLE Audrey, BOISUMAUT Maëlys, BONNEFOY Cathy, MARCHADIER-DEVIGE Cécile, MARIE Amélie, VINET FORILLERE Hortense, MM : BUJEAUD Léo, COSSET Jean-Charles, MARTIN Bastien, SARDIN Pierre, SOULAS Jean-Luc

Excusés : DEBAIN Aurélie (procuration à MARIE Amélie), BONNET Matthias, LAVAL Guillaume.

Secrétaire : BONNEFOY Cathy

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte

Ordre du jour :

Intervention de Monsieur NOMPEX de l'ATD16 (présentation du projet d'aménagement de la Route de Jarnac)

- Approbation du procès-verbal du 25 juin 2026
- Délibération : Participation aux charges de fonctionnement - Ecole de Les Métairies - année scolaire 2025/2026
- Délibération : Participation aux charges de fonctionnement - Ecoles de Jarnac - année scolaire 2025/2026
- Délibération : Tarif du repas du 11 novembre 2026 pour les personnes qui ne remplissent pas les conditions de gratuité
- Délibération : animation du Noël de la commune
- Délibération : Travaux effectués en régie - logements situés 2 Route du Goulet - 15 Route de Jarnac (ancienne école) et 3 Rue de l'église
- Délibération : Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation
- Délibération : aide exceptionnelle à Mademoiselle DURIEUX pour consommation énergétique démesurée
- Demande de location de la salle des associations par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)
- Rapports des commissions
- Questions diverses

Mr NOMPEX de L'ATD16 a présenté l'étude de faisabilité relative à l'aménagement de la route de Jarnac. Le projet vise principalement à sécuriser les déplacements, notamment piétons, requalifier l'entrée du bourg et améliorer la circulation en réduisant la vitesse des véhicules. L'étude intègre également l'enfouissement des réseaux, la végétalisation des espaces et la prise en compte des futurs aménagements du secteur. Plusieurs dispositifs de financement et de subvention pourront être mobilisés pour accompagner la réalisation du projet.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2026 qui est approuvé à l'unanimité.

1- Délibération : Participation aux charges de fonctionnement – Ecole de Les Métairies – Ecoles de Jarnac

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident d'accepter les montants de participation aux frais de fonctionnement des écoles demandés par les communes de Les Métairies et de Jarnac, comme suit :

- École de Les Métairies : 800,00 € par élève, pour 5 élèves, soit un montant total de 4 000,00 € ;
- Ecoles de Jarnac : 800,00 € par élève, pour 7 élèves, soit un montant total de 5 600,00 €.

2- Organisation du repas du 11 novembre 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Décide :

D'organiser un repas communal à l'occasion du 11 novembre 2026, ouvert à l'ensemble des habitants de la commune

D'offrir ce repas gratuitement aux personnes âgées de plus de 60 ans résidant dans la commune

De fixer le tarif du repas pour les autres participants (habitants de la commune de moins de 60 ans ou personnes extérieures) à 33 €, correspondant au prix facturé par le traiteur.

3- Devis - Monsieur BOSSUYT-EMARD Jérôme et Monsieur MILLET Arnaud - Animation du 13/12/2026

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune organise chaque année le Noël des enfants, comprenant un spectacle, une distribution de cadeaux et un goûter.

Il soumet la proposition d'animation de Monsieur BOSSUYT-EMARD Jérôme et de Monsieur MILLET Arnaud et précise que, si celle-ci est retenue, des documents contractuels devront être signés avec les deux artistes.

Le coût total de la prestation s'élève à 600,00 €, réparti comme suit :

- Monsieur BOSSUYT-EMARD Jérôme : 148,42 € ;
- Monsieur MILLET Arnaud : 148,42 € ;
- GUSO : 303,16 € au titre des cotisations salariales et patronales, montant susceptible de varier selon les taux en vigueur lors de la déclaration.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- signer les documents contractuels avec les deux artistes pour leur prestation du 13 décembre 2026 ;
- effectuer les déclarations nécessaires auprès du GUSO ;
- procéder au paiement des rémunérations et des cotisations afférentes à cette prestation.

4- Travaux effectués en régie - logements situés 2 Route du Goulet et 15 Route de Jarnac (ancienne école)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 octobre 2019 relative à la réalisation de travaux en régie dans plusieurs logements communaux et indique qu'il convient de l'actualiser afin de tenir compte des nouveaux travaux envisagés.

Le Conseil municipal décide de poursuivre la réalisation de travaux en régie par les agents techniques communaux dans les bâtiments et logements communaux et approuve la liste actualisée des matériaux et fournitures susceptibles d'être utilisés dans le cadre de ces travaux.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

5- Réalisation de travaux en régie – Création d'un local de rangement - local jouxtant le logement 3 Route de l'église

Monsieur le Maire présente le projet de création d'un local de rangement dans le bâtiment jouxtant le logement situé 3, rue de l'Église. Les travaux comprennent notamment la création d'un plancher, la pose d'une porte et les aménagements nécessaires. Le Conseil municipal décide que ces travaux seront réalisés en régie par les agents techniques communaux et approuve la liste des matériaux et fournitures nécessaires à leur réalisation.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents

6- Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation

Monsieur le Maire présente les dispositions de l'article 1406 bis du Code général des impôts permettant au Conseil municipal d'instituer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TLV), ainsi que les conditions d'assujettissement et les critères d'appréciation de la vacance.

Considérant que la lutte contre la vacance durable des logements contribue à la revitalisation du centre-bourg et à la remise sur le marché de logements vacants, le Conseil municipal décide d'instituer la **Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation** et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Décision adoptée à la majorité.

7- Attribution d'une aide exceptionnelle à Mademoiselle DURIEUX pour consommation

énergétique démesurée

Monsieur le Maire présente la situation de Mademoiselle DURIEUX Océane, locataire d'un logement communal, dont la facture annuelle d'électricité et de gaz s'élève à 2 651,51 €, dont 1 890 € déjà acquittés, laissant un solde de 761,51 €.

Compte tenu du montant particulièrement élevé des consommations, notamment lié aux conditions actuelles d'isolation du logement, et des travaux de rénovation énergétique prochainement réalisés par la commune, le Conseil municipal décide d'attribuer à Mademoiselle DURIEUX une aide exceptionnelle de **500 €**, destinée à contribuer au règlement du solde de sa facture énergétique.

Décision adoptée à la majorité.

8- Location de la salle des associations à la Communauté Professionnelle de Santé) CPTS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal avoir reçu une demande de Madame CHAUVEAU Gaëlle, responsable de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), concernant la mise à disposition de la salle des associations, tous les jeudis soir, afin d'y organiser des séances de yoga destinées aux professionnels de santé du secteur de Rouillac, Mérignac, Jarnac et Segonzac.

Ces séances seront dispensées par un professeur de yoga agréé et réuniront environ 8 à 10 participants par séance.

Les professionnels de santé participants régleront directement les prestations au professeur de yoga. La CPTS prendra en charge la location de la salle des associations.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Acceptent la mise à disposition de la salle des associations à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), tous les jeudis soir, pour l'organisation de séances de yoga destinées aux professionnels de santé ;
- Fixent le montant de la location de la salle des associations à 15 € par séance ;
- Autorisent Monsieur le Maire à établir et signer le contrat de location correspondant avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)

Rapports des commissions

Bâtiments :

Climatisation de la Mairie (secrétariat et bureau de Monsieur le Maire) et engazonnement du terrain du logement 3 Rue de l'église : des devis sont en cours

Voirie :

La commission voirie se réunira prochainement afin d'étudier les devis reçus

Fêtes et cérémonie, communication :

- Les journaux communaux ont été distribués la semaine dernière par les agents techniques.
- Octobre Rose : Madame ALLONCLE a commandé des rubans roses et indique que des boîtes à dons seront à disposition à la Mairie, au salon de coiffure et à la boulangerie. Les dons collectés seront reversés à la ligue contre le cancer
- Un ordinateur portable sera commandé auprès de l'ATD16 afin de faciliter le travail des adjoints et leur permettre de disposer d'un outil adapté à leurs fonctions.

Questions diverses

-Collecte des ordures ménagères : à compter du 01/01/2027 : une fois tous les 15 jours et retrait des bacs de collectes groupées à l'intersection Route de Sigogne et Chemin de Bellegarde (décisions de Grand Cognac)

-Tapage nocturne : le 17/08/2026 en soirée ont amené l'intervention des gendarmes, puis celle du Maire.

-Dons au profit des sinistrés de Nouvelle Aquitaine, transportés gracieusement par Monsieur PUCHOL. Remerciements de Madame le Maire d'Audenge

-Démarchage par AXA Santé pour une mutuelle communale : refus du conseil pour ne pas tomber sur le coup du favoritisme. AXA ne souhaite pas participer à un éventuel appel d'offres. Néanmoins l'idée d'une mutuelle communale sera évoquée au travers d'un prochain journal communal.

-Invitation à l'ensemble du conseil au bal de Monsieur Guy GIRARD et proposition d'animation du repas du 11 novembre (non retenue)

-Vol d'objets sans effraction dans un local communal

-Courrier d'une riveraine se plaignant de la vitesse excessive en agglomération (Route de Vaux-Rouillac)

-Information sur le prix des terrains des parcelles POIRIER-BORDAGE : 60 € du mètre carré

-Suite repérages Route du Goulet : Monsieur le Maire invite la population à se signaler auprès de la gendarmerie et de la mairie pour toute absence de plus de 48 heures.

-Plan Communal de Sauvegarde : élaboré, transmis à la préfecture et au SDIS.

-Arrêt pendant plusieurs mois pour raisons de santé de Madame Jennifer GAUTIER qui entraîne la recherche d'une femme de ménage à compter du 15/10/2026 (14h00 hebdomadaires).
-Route de Bourras : remplacement ou déplacement des végétaux morts par Mon Jardin En Charente.
-UFOLEP : 811 compétiteurs engagés sur les différentes courses. Annulation des épreuves du samedi après-midi et du dimanche suite arrêté préfectoral (canicule – vigilance rouge), malgré tout très bons retours des organisateurs, des compétiteurs et de leurs familles tant sur le plan de l'organisation que sur celui de l'accueil et de l'embellissement du village.
-Monsieur JAROSZ qui envisageait un projet de vente à emporter Route de Bourras ne donne pas suite, le projet ne serait pas viable.
-Stationnement parking salle des associations : problèmes de voisinage avec un riverain
-Un mobil home installé sur une parcelle au lieu-dit Beurac, appartenant à Grand Cognac serait susceptible d'accueillir prochainement Monsieur Franck, Joël GEAY avec accord des diverses parties prenantes.

Liste des décisions du Maire depuis le dernier conseil municipal :

DECISION DU MAIRE N° 28/2026

Portant signature du devis N°03 de l'association CREA SCENE
Animation du repas du 11 novembre 2026
Montant : 950.00 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 29/2026

Portant signature du contrat de prestation de la SAS APAVE ANGOULEME
Contrôle périodique des aires de jeux et équipements sportifs
Montant : 280.80 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 30/2026

Portant signature du devis N°1010000919 de la SAS VERTU 42
Réparation du démarreur du tracteur ISEKI
Montant : 420.00 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 31/2026

Portant signature du devis N°03021 de la SAS JARNAC MATERIAUX
Remplacement de la porte d'entrée de la location située 1 Place Jean Luce Chevallon
Montant : 2 740.79 € TTC.

DECISION DU MAIRE N° 32/2026

Portant signature du devis N°131190 de l'EI ART ELEC
Installation d'une VMC dans le logement situé 15 Route de Jarnac
Montant : 1 776.42 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 33/2026

Portant signature du devis N°I-26-04-3 de Christophe MOREAU Plomberie Chauffage
Mitigeurs infrarouge et bec haut pivotant Multiple Rural et mélangeur évier cuisine salle des fêtes
Montant : 1 715.64 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 34/2026

Portant signature du devis N°DEV00001522 de l'entreprise INCENDIE SERVICES
Acquisition et installation d'extincteurs
Montant : 363.90 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 35/2026

Portant signature de la commande N°1087942876 de l'Agence POINT P
Acquisition de dalles de plafond pour le fournil du multiple rural
Montant : 714.31 € TTC.

Prochaine réunion de conseil : jeudi 15 octobre 2026 à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h20

Le Maire,
Alain JANOT



La Secrétaire,
Cathy BONNEFOY

